

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PREMIER MINISTRE DE LA HONGRIE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de Son Excellence Jozsef Marjai, vice-premier ministre de la République populaire de Hongrie.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE PARLEMENTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE OCCIDENTALE

M. le Président: Je voudrais signaler par ailleurs la présence à la tribune du groupe de parlementaires du comité scientifique et technique de l'Union européenne occidentale, dirigé par M. Christian Lenzer.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'ATTESTATION DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Je voudrais poser une question au premier ministre. Même si le premier ministre a approuvé le renflouement de la Banque Commerciale du Canada le 23 mars, l'argent n'a pas été versé avant la fin d'avril parce que les banques participantes ont exigé un document attestant que les mesures de renflouement assureraient la viabilité de la BCC. Qui a donné l'ordre à l'inspecteur général d'envoyer cette attestation le 26 avril, même si l'on savait dès le 4 avril qu'il faudrait au moins 100 millions de plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la ministre d'État chargée des Finances n'est pas à la Chambre aujourd'hui. C'est son secteur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est vous qui êtes ministre des Finances. C'est vous qui avez pris la décision.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je lui poserai la question lorsqu'elle reviendra.

Des voix: Oh, oh!

M. Rossi: Elle est votre sous-fifre.

M. le Président: A l'ordre.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement a maintenu sa décision du 23 mars alors que rien n'avait été signé et que la situation était alarmante de prime abord? Pourquoi ne pas avoir fait une vérification complète au mois d'avril et ne pas avoir modifié les clauses?

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que la question a déjà été posée à la Chambre. La députée sait que si l'on ne s'était pas entendu sur bien des points pour le lundi matin, cette banque n'aurait pas ouvert ses portes ce jour-là. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise—c'est pour permettre à la banque de continuer. La députée devrait savoir que très souvent, après l'acceptation d'un marché, la paperasserie prend jusqu'à trois semaines voire plus. C'est ce qui s'est passé dans ce cas-ci.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM—LE DÉCRET DE REMISE D'IMPÔT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son exposé budgétaire de mai dernier, il a dit précisément qu'il voulait supprimer le déficit et éponger la dette nationale qui grossit à vue d'œil. Par conséquent, quand la question du décret de remise pour la Dome s'est présentée, lequel décret a nécessité une ponction d'un milliard de dollars dans le trésor public, pourquoi le ministre n'en a-t-il pas saisi le Parlement? N'est-ce pas là quelque chose dont le Parlement aurait dû être mis au courant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a aucun précédent autorisant à saisir le Parlement d'un décret de remise; ce n'est pas la pratique établie.

M. Broadbent: Vous devriez peut-être changer la pratique. Changeons la pratique. C'est ce que préconise M. Dye.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je veux bien répondre à la question, mais si l'on ne compte pas m'écouter, je m'en abstiendrai.

Je voulais préciser que, jusqu'ici, les décrets de remise n'ont jamais été présentés au Parlement. Des centaines de décrets sont accordés chaque année, certains importants et d'autres minimes. Nous avons discuté longuement de celui-ci au gouvernement. En outre, une déclaration officielle a été faite non seulement par le gouvernement actuel, mais aussi par le gouvernement précédent par suite de l'annonce de M. Lalonde qui avait engagé son gouvernement à l'époque à accorder ce décret de remise d'impôt. Par conséquent, il y a eu un débat public approfondi auquel auraient pu prendre part les députés.

L'APPROBATION DU PARLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Dans ce cas-là, vous êtes en train de nous dire que le Parlement peut dépenser un milliard sans demander l'approbation des parlementaires. Dans son rapport, le vérificateur général affirme que la moindre dépense des deniers publics nécessite l'approbation du parlement.